



*Mairie de
Boissy La Rivière*

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : ESSONNE
DELIBERATION n° 02/2023
Conseil Municipal de la Commune de BOISSY LA RIVIERE**

**Séance : Jeudi 12 janvier 2023
Convocation : Vendredi 06 janvier 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le douze janvier à 19 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique LEROUX, Maire

Présents : Robert BECH – Patrice COCHET – Bruno GAUFILLET – Valérie JUNOT - Olivier LARCHER – Virginie LAZA – Stéphanie LEGRIS - Johanne LEIGNADIER – Dominique LEROUX – Véronique RIAUD – Gilles TOURNIER

Absente excusée : Pascal GUERIN - Vincent ROUDAUT

A donné pouvoir à : Vincent ROUDAUT à Patrice COCHET

Secrétaire de séance : Valérie JUNOT

Objet : Décision modificative

Vu l'état détaillé de la fiscalité pour 2022, la trésorerie d'Etampes, demande d'abonder le compte 014 au titre des contributions directes portées sur les P 503 de la commune qui sont également minorées des prélèvements FPIC et FNGIR.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents **APPROUVE** la décision modificative suivante :

Budget 14400

Chapitre 014 : + 645 €

Chapitre 011 : - 645 €

Nombre de membres :

En exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 12

Pour : 12

Contre : 00

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Boissy la Rivière